

Rapport EXERCICE 2021 d'orientation budgétaire

Dossier de présentation



SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIE
D'INDRE-ET-LOIRE



territoire
d'énergie
INDRE-ET-LOIRE

Glossaire des abréviations

- **AOD** **Autorité Organisatrice de Distribution**
- **AP/CP** **Autorisation de Programme / Crédit de Paiement**
- **BP** **Budget Primitif**
- **BS** **Budget Supplémentaire**
- **CGCT** **Code Général des Collectivités Territoriales**
- **CNAS** **Comité National d'Action Sociale**
- **ETP** **Equivalent Temps Plein**
- **FACé** **Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification**
- **FCTVA** **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée**
- **FdC** **Fonds de Concours**
- **FNCCR** **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies**
- **IRVE** **Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques**
- **RH** **Ressources Humaines**
- **PCRS** **Plan de Corps de Rue Simplifié**
- **SIG** **Système d'Information Géographique**
- **TCCFE** **Taxe Communale de Consommation Finale sur l'Electricité**
- **TECVL** **Territoire d'Energie - Centre Val de Loire**

Introduction

Selon le texte, inséré à l'article L. 2312-2 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'article D. 2312-3 du CGCT précise que cette présentation doit indiquer les informations relatives à l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, le SIEIL s'est toujours attaché à une présentation exhaustive et transparente de ses dépenses et recettes par compétences tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette année encore, nous vous présentons un rapport rétrospectif et prospectif de nos finances dans la continuité de l'analyse proposée l'an passé, des impacts financiers des investissements importants réalisés par le SIEIL depuis 2015 en faveur de ses adhérents et des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès 2020 pour assurer l'équilibre financier des compétences du SIEIL.

Ces efforts complémentaires ont représenté 4 millions d'euros de 2015 à 2018 et ont permis de réaliser dans nos territoires des investissements structurants (renforcement des réseaux en électricité, sécurisation, modernisation de l'éclairage public, schéma départemental de déploiement des IRVE...) qui, ajoutés au groupement d'achats d'énergies, permettent aux collectivités de réaliser des économies réelles directes ou de gagner en qualité de vie.

Nous devons en 2021 maintenir l'équilibre budgétaire du SIEIL tout en préservant notre capacité d'investissement pour nos collectivités par le biais d'un endettement raisonné, signe d'une gestion efficiente de nos ressources.

Cependant, cette année 2020 n'aura pas été comme les autres. Si la reprise d'activité après le premier confinement a permis de maintenir les engagements prévus dans les dossiers de programmes de travaux, il semble de notre devoir en tant que Collectivité Territoriale de soutenir, en 2021, et au delà, l'activité économique de notre territoire. C'est pourquoi avec le nouveau Bureau du SIEIL, nous avons décidé dans le cadre du plan d'endettement raisonné du SIEIL, d'investir 1,5 Millions d'euros supplémentaires pour soutenir les projets d'innovation énergétique pour nos collectivités membres (GNV, Hydrogène, projets de territoires intelligents, programme sobriété énergétique ...).

2021 sera également l'année d'engagement de la renégociation de notre cahier des charges de concession d'électricité avec notre concessionnaire ENEDIS. Le SIEIL s'engagera dans ce dossier avec l'esprit qui a toujours été le sien dans le contrôle de concession : préserver le patrimoine physique et financier de nos collectivités, la qualité de desserte des usagers et le rôle de maître d'ouvrage et de pouvoir concédant du SIEIL.

J'espère que vous serez attentifs à ces propositions et apprécierez le travail de qualité réalisé par les services du SIEIL, que je tiens ici à remercier pour leurs efforts dans l'aboutissement de ce document, mais aussi pour avoir maintenu tout au long de l'année 2020, un service public de qualité au service de vos collectivités.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Président du SIEIL – Jean-Luc DUPONT

ET SES VICE-PRÉSIDENTS :

Lionel AUDIGER (Electricité-Travaux), Francis BAISSON (Technologies de l'information), Philippe BEHAEGEL (Transition énergétique), Fabrice BOIGARD (1er Vice-Président - Finances), Jean-Luc CADIOU (Eclairage public), Sébastien CLEMENT (Electricité- Concession), Patrick MICHAUD (Electricité-Concession), Vincent MORETTE (Gaz), Jacqueline MOUSSET (Electricité-Travaux), Laurent RAYMOND (Commande publique et mutualisation des achats), Wilfried SCHWARTZ (Coordination des relations avec la Métropole), Antoine TRYSTRAM (Territoires intelligents).

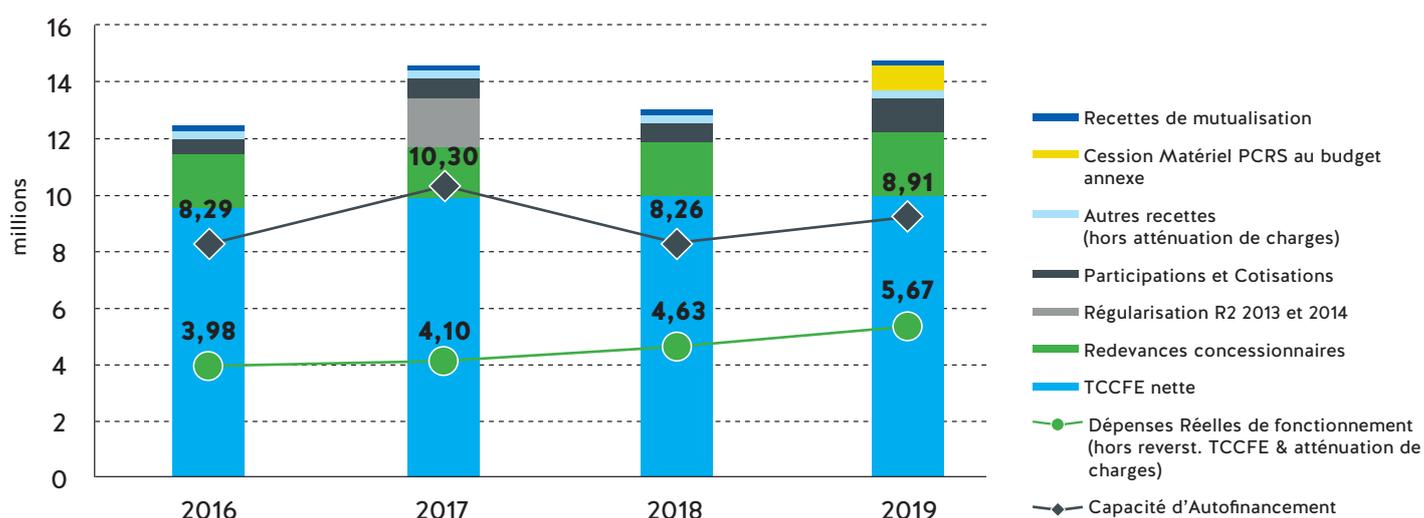


Étude financière rétrospective - Comptes Administratifs 2016-2019

Source : Comptes administratifs.



Analyse de la section de fonctionnement



NB : Les recettes de ce graphique sont présentées nettes de charges.

> **La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)** représente la principale ressource du SIEIL pour la section de fonctionnement (soit 73 % en moyenne depuis 4 ans), déduction faite de la part reversée aux communes éligibles.

Le deuxième poste est constitué des **redevances versées par les concessionnaires du SIEIL**, principalement Enedis, dont les montants sont calculés sur les travaux réalisés deux ans auparavant.

À titre d'exemple, la redevance dite R2 relative aux investissements réalisés par le SIEIL dans le cadre des compétences électricité et éclairage public, représentait 1,05 M d'€ en 2016, contre 1,66 M d'€ en 2019, et 1,98 M d'€ en 2020).

Les cotisations perçues par les collectivités adhérentes à la compétence éclairage public du SIEIL, ont augmenté de 66% depuis 2016 (en lien avec un nombre croissant d'adhésions des 4 dernières années).

Enfin, la création en 2019 du budget annexe PCRS a généré la création de deux nouvelles recettes de fonctionnement, la première en lien avec la cession du matériel acquis les années précédentes à ce nouveau budget (d'une valeur de **760 440 €**) et la seconde relative au remboursement des charges de personnel (prises en charge par le budget principal et refacturées en fin d'année sur le budget annexe).

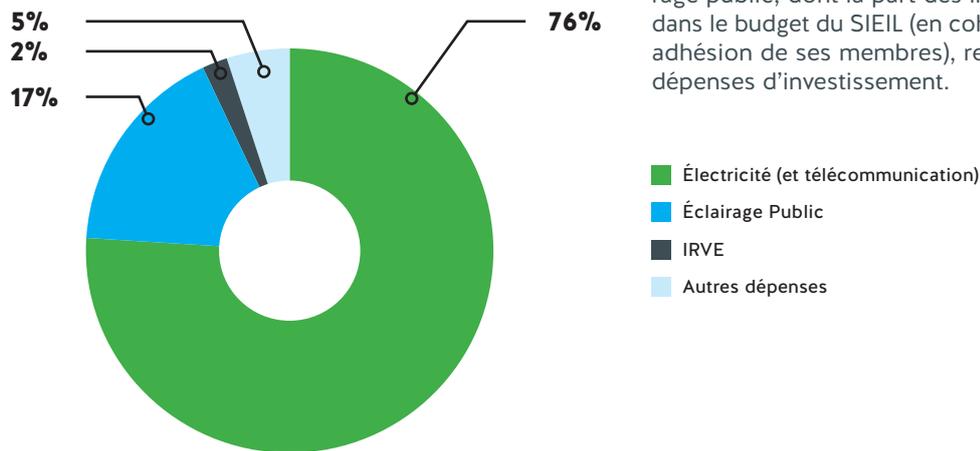
> **Les dépenses de fonctionnement** (hors atténuation des produits) évoluent de près de **1 Million d'euro** entre 2018 et 2019, suite à :

- la prise en charge sur l'exercice 2019 de deux années d'exploitation des IRVE (en 2018 gérée par EnerCVL et en 2019, gérée par la SPL MODULO),
- de la création d'une nouvelle dépense relative à la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe PCRS (représentant 283 993,54 € en 2019),
- de la mise en place d'un marché public d'exploitation des réseaux éclairage public du SIEIL, à compter du 1er juillet 2019 (représentant près de **150 000 €** pour 6 mois d'exécution de ce contrat).

> La **capacité d'autofinancement** évolue donc entre 2018 et 2019 de + 8 % et représente en valeur **8,91 M d'€** d'épargne disponible pour financer les investissements du SIEIL.

Structure et financement des investissements du SIEIL

Structure des investissements du SIEIL
moyenne des dépenses de 2016 à 2019 en Millions d'€



En moyenne, depuis 4 ans, la compétence électricité représente trois quarts des investissements du SIEIL. La compétence éclairage public, dont la part des investissements est grandissante dans le budget du SIEIL (en cohérence avec l'augmentation des adhésions de ses membres), représente en moyenne 17 % des dépenses d'investissement.

Depuis 2016, les **dépenses d'investissement** représentent en moyenne 24,91 millions d'euros.

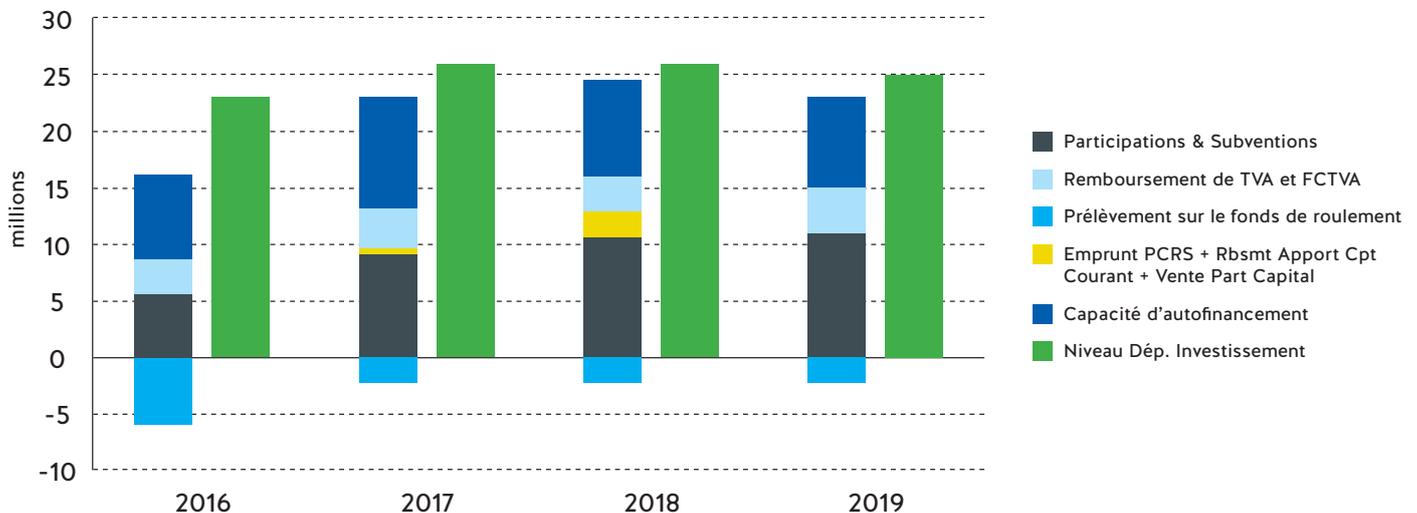
Elles sont financées principalement :

- par les **participations versées** par les collectivités et personnes morales bénéficiant de travaux réalisés par le SIEIL sur les réseaux d'électricité, de télécommunication, d'éclairage public du SIEIL et pour le déploiement des IRVE.

- par la **recupération de TVA** dont bénéficie le SIEIL dans le cadre du cahier des charges de concession signé avec Enedis,
- enfin, par la **capacité d'autofinancement** (évoquée dans l'analyse de la section de fonctionnement).

Toutefois, depuis 2011, le **fonds de roulement du budget principal** est prélevé chaque année, afin d'équilibrer le niveau annuel des dépenses d'investissements.

Financement des investissements



Éléments rétrospectifs de compréhension : chronologie des évènements et impacts financiers

> Une montée en compétence du SIEIL ...

En tant qu'Autorité Organisatrice de Distribution (AOD), la mission historique du SIEIL consiste à exercer en lieu et place des collectivités, la compétence **électricité** et **gaz**.

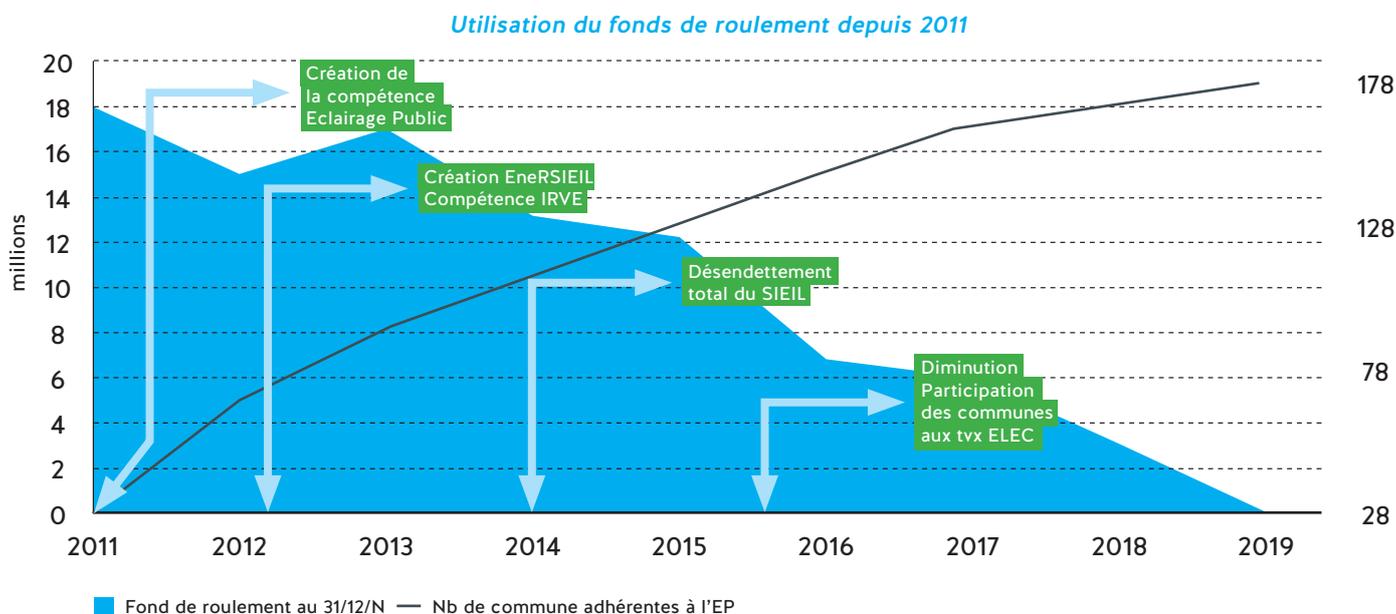
En 2012, le SIEIL se diversifie dans ses missions et champs d'intervention :

- il se dote de la compétence **éclairage public**, à la demande de ses adhérents,
- il développe un **service de mobilité durable** avec un programme d'installation des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques et hybrides (IRVE), sur l'ensemble du territoire départemental,
- il crée sa propre SEM, EneRCVL en 2012, en partenariat avec d'autres acteurs publics et privés, afin de développer les **projets d'énergies renouvelables**.

> ... dans un contexte de désendettement exceptionnel.

En parallèle, le SIEIL se **désendette totalement à partir du 31 décembre 2014**. Cette situation exceptionnelle est permise grâce à la capitalisation depuis plusieurs exercices d'un fonds de roulement conséquent (dont le montant maximum atteint 17,81 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Rappel : Pour le Budget annexe PCRS - le SIEIL a emprunté 1 Million d'€ en 2018, sur 15 ans à taux fixe (1,32 %)



> Un investissement du SIEIL croissant depuis 2012 dans l'exercice de ses compétences ...

L'ensemble des compétences principales du SIEIL a été développé depuis 2014, avec **une volonté du syndicat de soutenir l'effort d'investissement local et d'inciter ses collectivités membres à investir sur les réseaux** :

- le niveau d'investissement des travaux sur les réseaux d'électricité a augmenté, et en 2015, le SIEIL a diminué la participation des adhérents afin de prendre à sa charge une part plus importante des travaux,
- le nombre d'adhésions à la compétence éclairage public a évolué à la hausse depuis la création de la compétence et les cotisations statutaires et de maintenance sont restées stables jusqu'en 2018,
- la part du SIEIL pour le versement de la subvention d'équilibre dans le cadre des concessions de gaz réalisées pour les collectivités membres du SIEIL est passée en 2017 de 50 % à 70%,
- l'ensemble du département est désormais doté d'environ 441 points de charges pour véhicules électriques gérés par la SPL MODULO,

- la compétence SIG a été renforcée avec la création du service Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) depuis 2018, pour répondre aux exigences réglementaires de la loi anti-endommagement des réseaux.

> ... mais dont le financement par les ressources propres du SIEIL n'est plus suffisant :

Depuis plusieurs exercices, nous constatons à chaque Débat d'Orientation Budgétaire, que les compétences du SIEIL ne sont plus équilibrées par les ressources propres, à savoir :

- les participations versées par les adhérents dans le cadre de chaque compétence (obligatoires conformément au CGCT),
- la Taxe Communale de Consommation Finale d'Electricité (TCCFE - ressource fiscale non affectée à une compétence),

Ainsi, le fonds de roulement est prélevé chaque année pour permettre ces dépenses. C'est pour cette raison qu'il a été décidé l'année dernière de recourir à l'emprunt pour couvrir le besoin de financement des futurs exercices et maintenir le soutien du SIEIL à l'activité locale sur son territoire.

2

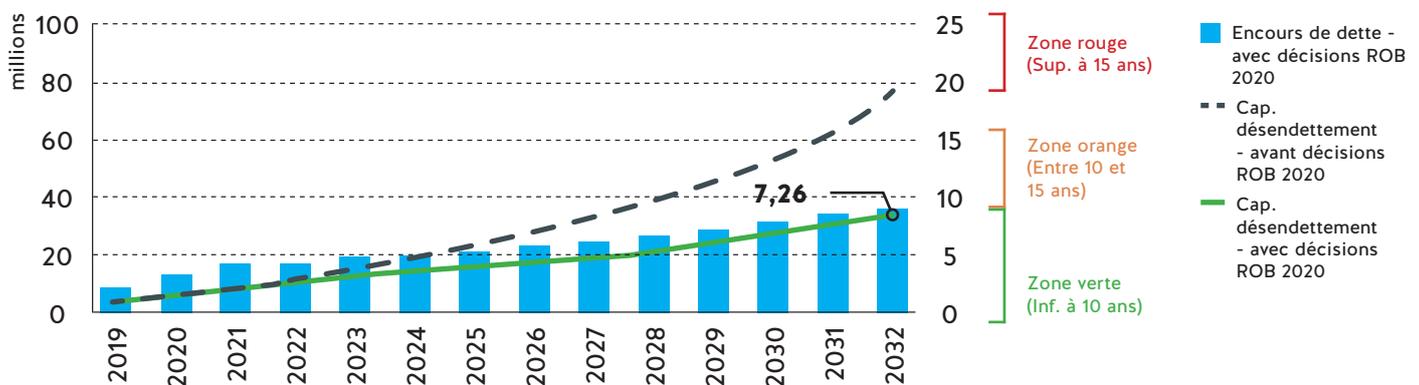
Prospective financière et propositions d'orientations budgétaires

Lors du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2020, les élus du SIEIL ont pris des décisions permettant de limiter le niveau d'encours de dette simulé (à horizon 2032) et de maintenir une capacité de désendettement correcte au regard des établissements bancaires :

Capacité de désendettement :

Nombre d'année théorique nécessaire si l'épargne nette du SIEIL était entièrement dédiée à rembourser la totalité du capital de la dette (plutôt que de financer le besoin de financement des investissements du SIEIL).

Rappel des décisions prises au ROB 2020 et impacts sur l'évolution de la dette :



> Conséquences de la crise sanitaire pour les finances du SIEIL

La crise sanitaire de 2020 aura un impact sur les finances du SIEIL :

- Diminution du produit de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité attendu en 2020 (cette taxe est assise sur la consommation d'électricité du département, qui sera probablement en baisse en lien avec les périodes de confinement)

- Diminution des dépenses réalisées par le SIEIL pour l'exercice 2020 dans le cadre des compétences Electricité et Eclairage public, dont les montants sont utilisés dans le calcul de recettes (redevances, FCTVA) perçues en N+2.

NB : les suspensions des chantiers auront pour effet de différer le paiement des factures à nos entreprises sur l'exercice 2021.

> Réforme de la Gestion de la TCCFE entre 2021 et 2023 (le SIEIL sera concerné à compter de 2023) :

À compter de 2021, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) sera majorée, selon un processus d'adaptation progressive jusqu'en 2023, regroupant les parts actuellement perçues directement par l'Etat, les Départements et les Syndicats d'Énergie ou Communes. Il sera désormais question de la part départementale et de la part communale de la TICFE et non plus de la Taxe départementale et de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

Cette réforme est présentée, par l'État, comme un processus d'unification des différentes taxes dues par les fournisseurs d'électricité ayant pour objectif principal de permettre une meilleure visibilité et un suivi plus simple de la taxe, avec un seul opérateur pour centraliser les déclarations des

fournisseurs : la DGFIP (se substituant aux collectivités locales à compter de 2023).

En effet, le nombre de fournisseurs a considérablement évolué depuis l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité, rendant plus complexe le contrôle de ces derniers. C'est pour cette raison que depuis un an, le SIEIL et le Conseil Départemental mutualisent cette mission de contrôle.

Si la réforme porte atteinte au principe d'autonomie fiscale des collectivités territoriales, le texte, en cours de présentation au Parlement, garantit actuellement le dynamisme de la recette, par la prise en compte dans le calcul de l'évolution de la consommation réelle sur chaque territoire.

Toutefois, le SIEIL reste vigilant sur cette réforme et a interpellé les parlementaires locaux pour les sensibiliser lors du passage de ce texte au Parlement à la préservation des ressources de nos collectivités.

FOCUS - Fonds exceptionnels du FACé pour la sécurisation des fils nus :

L'Etat propose un fonds exceptionnel pour soutenir l'économie locale en encourageant la sécurisation des fils nus et des fils nus de faibles sections.

Ainsi, le SIEIL propose de voter au budget de 2021 la somme supplémentaire de 930 000 € de dépenses pour ces travaux, permettant de percevoir de la part de l'Etat une recette estimée à 620 000 € (sous réserve de la notification de ce fonds exceptionnel).

Pour cette opération, le reste à charge pour le SIEIL sera de 155 000 €.

> Contexte économique national :

Les événements survenus au cours de l'année 2020 ont eu des conséquences économiques mondiales. En France, la crise sanitaire a également eu un impact sur la croissance, dont les premiers effets sont mesurés : le Produit Intérieur Brut (PIB) diminuera de 11% entre 2019 et 2020 et le taux de chômage, en décline ces dernières années, remontera de 7,1 % à 9,7 % d'ici la fin de l'année.

Afin de soutenir l'économie nationale, le gouvernement a mis en œuvre un plan de relance de 100 milliards d'€.

> Objectifs du SIEIL pour l'année 2021 et les suivantes en réponse à la situation économique :

Au vu des conséquences à venir de la crise sanitaire covid-19, **le SIEIL peut annoncer dès 2021, son soutien à l'économie locale en votant une enveloppe complémentaire de 1,5 million d'euros**, tout en limitant une capacité de désendettement à l'horizon 2032 inférieur à 10 ans.

Les projets qui pourraient être intégrés dans cette enveloppe seront définis ultérieurement - voir propositions ci-contre.

Proposition de composition du plan de participation de 1,5 million d'euros à l'effort national de relance économique en lien avec la crise sanitaire :

- Le programme «sobriété énergétique» en faveur des projets émergents des nouvelles municipalités - (150 000€),
- Le lancement des études des projets hydrogène identifiés par le SIEIL - (500 000€),
- L'engagement des études de projets sur le territoire 37, suite à l'étude globale engagée par TECVL avec GrDF sur le potentiel GNV du territoire régional - (150 000€),
- L'engagement d'un programme «territoires intelligents» avec une première phase d'étude des potentiels au regard des compétences du SIEIL - incluant : la gestion dynamique de l'éclairage public, un groupement de commandes sur la supervision normée avec l'éclairage public, la mise à jour du projet Vinogrid, la gestion de la flexibilité des réseaux électricité, voire gaz... - (250 000€),
- Le lancement d'un nouveau programme IRVE de nouvelles générations (selon annonce gouvernementale) - (250 000€),
- Etudes innovantes diverses et information des collectivités - (100 000€),
- Renégociation des cahiers des charges de concession - études et suivi - (100 000€)

Il vous est donc proposé de prendre cette décision pour 2021, dans la continuité des efforts envisagés par le SIEIL il y a un an, lors de la présentation des orientations budgétaires, à savoir :

- maintenir une capacité de financement,
- réduire le déficit de chaque compétence avec une vision prospective,
- établir une stratégie d'endettement,
- permettre au SIEIL de s'engager sereinement dans des projets innovants.

Tableau des décisions de 2020 - avec intégration des propositions pour 2021

(les éléments en bleu correspondent à de nouvelles décisions)

		LEVIERS	RAPPEL : DÉCISIONS PRISES EN 2020	APPLICATION EN 2021	
TRAVAUX	ELECTRICITE	Diminution progressive (sur 4 ans) de l'enveloppe allouée aux travaux d'Electricité pour revenir à un programme de 16 M d'€ par an.	19,77 M d'€ proposés au vote au budget supplémentaire de 2020 (voir. APCP - Travaux - Electricité) 18 M d'€ devaient être proposés au vote en 2021	19 M d'€ proposés au vote en 2021 (voir. AP/CP - Travaux - Electricité) En lien avec la crise sanitaire et les aides supplémentaires proposées par le FACé, il est proposé de différer cette diminution (de 2021 à 2024).	+ 1 Million d'€
		Maintien de l'enveloppe des fonds de concours pour le réseau de télécommunication et déplacements d'ouvrages à 250 000 € par an	Enveloppe annuelle votée en 2020 et proposée pour le budget 2021 : 250 000 € (voir. AP/CP - Fonds de concours - Electricité)		
		Retour à un taux de participation de 30% en particulier pour les participations relatives aux dissimulations.	Application dès 2020, permettant d'augmenter les recettes de la compétence et de réduire son besoin de financement 2021 : maintien du taux de participation de 30 %		
	ECLAIRAGE PUBLIC	Stabilisation de l'enveloppe allouée aux travaux d'Eclairage public à 3,9 M d'€	3,9 M d'€ présentés au vote pour les exercices 2020 et 2021. (voir. AP/CP - Travaux - Eclairage Public)		
		Evolution des taux de participation des collectivités : de 40% à 50 % pour les travaux de dissimulation et de renouvellement de 60 % à 70 % pour les travaux d'extension	Application dès 2020, permettant d'augmenter les recettes de la compétence et de réduire son besoin de financement 2021 : maintien de ces taux de participation		
FONDS DE CONCOURS	Fonds de concours (*)	Enveloppe en baisse : 300 000 €	Baisse des Fonds de Concours en 2020 : 340 000 € (voir. AP/CP - Fonds de concours - Eclairage Public)	Suppression des fonds de concours à partir de 2021	
	AUTRES PROGRAMMES	Maintien d'une enveloppe de 350 000 € en faveur de la transition énergétique jusqu'en 2022.	«Enveloppe annuelle votée de 2020 à 2022 : 350 000 €»	Augmentation de l'enveloppe annuelle de 2021 et 2022 : 425 000 € (soit + 150 000 € répartis sur 2 années)	+ 150 000€
Maintien du programme pour financer l'acquisition des véhicules électriques par les collectivités membres du SIEIL		Enveloppe annuelle votée en 2020 et proposée pour le budget 2021 : 40 000 €			
AUTRES PROJETS	AUTRES PROGRAMMES	Plan de participation à l'effort national de relance économique en lien avec la crise sanitaire	sans objet en 2020	Proposition d'engager une enveloppe de 1,5 Million d'euros	+ 1,5 Million d'€

= 2,65 Millions d'€

investis par le SIEIL pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire

Estimation du besoin de financement et encours de dette à l'horizon 2022

> Mise à jour de la prospective sur l'endettement du SIEIL :

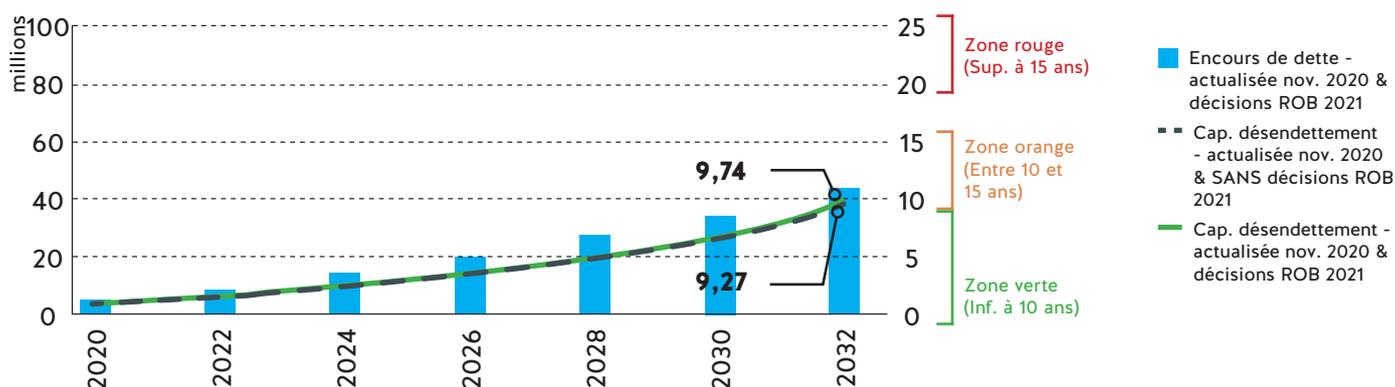
(incluant les effets de la crise sanitaire de 2020 « prospective dite au fil de l'eau - actualisée en nov. 2020 » et les impacts des décisions prises pour 2021 et les années suivantes « prospective - décisions du ROB 2021 »)

Pour mémoire, la capacité de désendettement proposée à l'issue du ROB de 2020 était de 7,26 années. Pour maintenir un niveau d'investissement et participer au soutien économique en tant qu'acteur public du territoire, le SIEIL doit désormais avoir recours à l'emprunt.

Ainsi, en actualisant avec les nouvelles données le graphique ci-dessous simulant l'encours de dette à horizon 2032, on constate que l'indicateur de capacité de désendettement augmente de 7,26 à 9,27 ans et reste en « zone verte ».

L'impact sur cet indicateur du vote du Plan de participation à l'effort national de relance économique de 1,5 M d'€ en lien avec la crise sanitaire, a pour effet d'augmenter à 9,74 années la capacité de désendettement, restant inférieur à 10 ans.

Évolution de la dette - actualisée avec décision ROB 2021



> Le SIEIL a recours à l'emprunt pour financer ses investissements depuis 2020

Si le SIEIL n'a plus recours à l'emprunt depuis 2014 c'est grâce au niveau du fonds de roulement capitalisé depuis 2012, toutefois la montée en compétence du SIEIL et ses investissements dans de nouveaux projets ne permettent plus aujourd'hui d'être dans une situation de désendettement total. Ainsi, fin 2019, le SIEIL a signé 3 contrats bancaires pour un volume financier total de 8 Md'€, conclus à taux fixe pour une durée de 20 ans, afin d'anticiper les besoins de financement :

Etablissement bancaire	Capacité d'emprunt	Taux fixe	Montant mobilisé au 31/12/2020
Banque Postale	4 000 000	0,76%	4 000 000
Crédit coopératif	2 000 000	0,67%	500 000
Crédit Agricole	2 000 000	0,78%	-
	8 000 000		4 500 000
<i>Pour mémoire - le budget annexe PCRS a souscrit en 2018 un emprunt auprès de la Banque Postale - sur 15 ans</i>	1 000 000	1,32%	850 000

Pour ces 3 prêts, il restera à mobiliser 3,5 M d'€ avant le 1er mars 2021.

> Besoin de financement par compétence & emprunt d'équilibre

Chaque compétence exercée par le SIEIL aujourd'hui n'est pas équilibrée. La TCCFE nette perçue par le SIEIL, qui est non affectée à une compétence, ne permet pas de couvrir le besoin de financement du SIEIL.

EN k €	2020 (Prév. *)	2021	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 379	5 302	
ÉLECTRICITÉ	8 285	6 556	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	3 422	3 070	
GAZ	238	420	
SIG	182	175	
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	1 438	1 142	
TERRITOIRES INTELLIGENTS	400	500	
BESOIN DE FINANCEMENT hors TCCFE	17 344	17 164	
TCCFE nette	7 700	8 800	Niveau d'endettement estimé au 31/12/2021
CONTRATS DE PRÊTS SIGNÉS EN 2019	4 500	3 500	8 000
BESOIN DE FINANCEMENT	5 144	4 864	10 007
	10 007 €		18 007

* L'année 2020 n'étant pas terminée, les besoins de financements sont prévisionnels.

3

Autorisations de programme du SIEIL

Respect de la sincérité budgétaire et diminution des restes à réaliser grâce aux Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) :

Au 1er janvier 2018 : application du Règlement Budgétaire et Financier du SIEIL pour la mise en place des AP/CP.

Principe : Engagement d'une enveloppe dès la 1ère année et répartition de son exécution sur plusieurs années.

Avantage : ne pas inscrire au budget un emprunt d'équilibre et donc, respecter le principe de sincérité budgétaire.

Enveloppe Pluriannuelle (limite de l'engagement)

Autorisation de Programme

Inscriptions budgétaires (limite de l'engagement)

Crédits de
Paiement

Crédits de
Paiement

Crédits de
Paiement

2020

2021

2022

2 types d'Autorisations de Programmes existent au SIEIL :

1) Les Autorisations de Programme de Projet

... finançant un programme individualisé en une seule opération.

Libellé AP	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
FONDS DE CONCOURS - METHYCENTRE <i>AP votée lors du Comité de décembre 2018 et du Comité de juin 2020</i>	1 050 000	-	600 000	50 000	-	400 000

2) Les Autorisations de Programme d'Intervention

... finançant un programme regroupant un ensemble cohérent d'opérations dans un domaine d'intervention spécifique.

Sont concernés par la gestion en AP/CP - en dépenses et en recettes :

ELECTRICITE (incluant le réseau de Télécommunication) :

- Travaux sur les réseaux (depuis 2016)
- Fonds de Concours (depuis 2016)

ECLAIRAGE PUBLIC :

- Travaux sur les réseaux (depuis 2016)
- Fonds de Concours (de 2016 à 2020)

Autorisation de programme ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020	Autorisation de Programme 2021 (*)	Evol° 2021 /2020	Evol° 2021 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2021
19 779 611	21 276 900	19 774 850	20 048 000	19 777 000	19 000 000	-3,9%	-3,9%	Inscriptions budgétaires 18 930 000
Engagement du SIEIL sur les programmes (mandatement sur 3 voire 4 années) révisés à chaque étape budgétaire								
8 173 246	8 749 852	8 493 292	9 184 000	9 650 000	8 767 400	-9,1%	7,3%	8 880 100
11 606 365	12 527 048	11 281 558	10 864 000	10 127 000	10 232 600	1,0%	-11,8%	10 049 900
DEPENSES								
RECETTES (FACé + Art 8 Enedis + Participations)								
Reste à charge du SIEIL								

En lien avec les impacts de la crise sanitaire de 2020, et contrairement à ce qui avait été prévu l'année dernière, le SIEIL propose de ne pas amorcer la diminution des montants votés pour les programmes 2021 des travaux de l'électricité dès cette année.

Cette décision permettra potentiellement d'augmenter les programmes de sécurisation des fils nus / et des fils nus de faible section, suivant l'accord d'un fonds exceptionnel du FACé.

ELECTRICITE - FONDS DE CONCOURS

Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020	Autorisation de Programme 2021 (*)	Evol° 2021 /2020	Evol° 2021 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2021
196 100	350 000	260 000	250 000	250 000	250 000	0,0%	27,5%	Inscriptions budgétaires 181 000
Engagement du SIEIL sur les programmes (mandatement sur 3 voire 4 années) révisés à chaque étape budgétaire								
-	1 739	2 070	-	-	-	n.s	n.s	-
196 100	348 261	257 930	250 000	250 000	250 000	n.s	n.s	181 000
DEPENSES								
RECETTES (Régularisation sur Fonds de Concours)								
Reste à charge du SIEIL								

Les fonds de concours versés par le SIEIL pour la compétence électricité concernent principalement l'aide apportée aux collectivités dans le cadre des travaux réalisés sur les réseaux de télécommunication, et également pour les déplacements d'ouvrage par Enedis. Pour 2021, il est proposé de reconduire le montant alloué en 2019 et 2020, soit 250 000 €.

(*) le détail par programme pour l'année 2021 est indiqué dans le dossier du Comité de décembre 2020

Autorisation de programme

ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

DÉPENSES									
Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020	Autorisation de Programme 2021 (*)	Evol° 2021 /2020	Evol° 2021 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2021	
4 093 351	4 291 459	5 400 000	4 600 000	3 920 000	3 900 000	-0,5%	-4,7%	Inscriptions budgétaires	4 387 600
Engagement du SIEIL sur les programmes (mandatement sur 3 voire 4 années) révisés à chaque étape budgétaire									
793 112	1 389 375	1 671 000	1 572 400	1 459 000	1 421 000	-2,6%	79,2%		1 416 900
3 300 239	2 902 084	3 729 000	3 027 600	2 461 000	2 479 000	0,7%	-24,9%		2 970 700
Reste à charge du SIEIL									

DEPENSES

RECETTES (Participations)

Reste à charge du SIEIL

Le nombre d'adhésions à la compétence Éclairage public a fortement augmenté depuis la création de cette compétence au SIEIL (183 communes et 4 intercommunalités au 31/12/2020). Les décisions prises lors de la présentation des orientations budgétaires de 2020 avaient pour objectif de réduire le besoin de financement propre à cette compétence, tout en préservant

une qualité de service pour nos collectivités adhérentes. Ainsi, il est proposé pour 2021 de maintenir les taux de participations votés l'année dernière et de stabiliser l'enveloppe annuelle de 3,9 millions d'euros pour les travaux réalisés au titre de cette compétence.

ÉCLAIRAGE PUBLIC - FONDS DE CONCOURS

DÉPENSES									
Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020	Autorisation de Programme 2021 (*)	Evol° 2021 /2020	Evol° 2021 /2016	Crédits de Paiement du Budget 2021	
675 791	785 970	794 711	478 500	340 000	-	n.s	n.s	Inscriptions budgétaires	403 400
Engagement du SIEIL sur les programmes (mandatement sur 3 voire 4 années) révisés à chaque étape budgétaire									

DEPENSES

Conformément à la décision prise au Rapport d'Orientations Budgétaire de l'année dernière, aucune enveloppe ne sera inscrite au budget de 2021 pour les fonds de concours versés par le SIEIL pour les collectivités non adhérentes à la compétence Éclairage public.

(*) le détail par programme pour l'année 2021 est indiqué dans le dossier du Comité de décembre 2020

4

Présentation des orientations budgétaires pour 2021

Présentation et rappel des règles budgétaires

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2312-1, L. 2313-1 et L.5211-36), le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire doit organiser un débat sur les orientations budgétaires générales du budget, ainsi que sur les engagements financiers pluriannuels.

- Il est proposé une présentation par compétence et mission, avec une ventilation analytique des charges de personnel et de certaines recettes (Redevance R2 Enedis, FCTVA).
- Les propositions pour le budget de 2021 sont comparées au budget de 2020, comprenant les montants votés au budget primitif (voté en décembre 2019), au budget supplémentaire (voté en juin 2020) et à la décision modificative (dont le projet vous est proposé en Comité syndical, le même jour que le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2021).

Ainsi, certaines lignes de crédits sont supprimées en 2020 et réinscrites sur l'exercice 2021.

- Pour chaque compétence / mission, seront présentées :
 - les orientations stratégiques (intégrant les Crédits de Paiement précédemment détaillés dans la partie AP/CP),
 - une présentation des crédits qui seront ultérieurement proposés au vote du Budget 2021, avec un rappel des crédits votés au Budget Primitif, Budget Supplémentaire et Décision Modificative n°1 de 2020, et l'évolution d'une année sur l'autre.
- Enfin, une synthèse de chacune de ces compétences pour le budget 2021, permettant de déterminer l'équilibre budgétaire et le besoin de financement, conclura la présentation de ces orientations budgétaires.
- Le projet de Budget Principal du SIEIL et le projet de Budget Annexe PCRS sont présentés séparément et de manière synthétique en fin de document.
- Les budgets du SIEIL pour 2021 seront proposés au vote du Comité syndical de février prochain.

Légende :

- Montants détaillés dans les AP/CP
- Montants détaillés dans les ventilations analytiques / charges de personnel

Ressources humaines

NB : Les effectifs et les charges de personnel sont présentés avec une ventilation analytique du secrétariat et des assistantes techniques, du service de contrôle des concessions et de la TCCFE.

Evolution des effectifs prévisionnels

Présentation analytique pour chaque compétence - de 2020 à 2021

Evalués en Equivalent Temps Plein (ETP)

	ETP au 31/12/2020	ETP au 31/12/2021
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	14,40	15,40
ÉLECTRICITÉ	17,39	18,39
ÉCLAIRAGE PUBLIC	8,85	8,85
GAZ	0,98	0,98
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	2,60	3,60
PCRS	3,00	3,00
SIG	2,08	2,08
TOTAL ETP	49,30	52,3 (*)
+ Apprentis (contrats de 2 ans)	2,00	-

Ventilation analytique des charges de personnel

(Chèques Déjeuners inclus - Hors assurance statutaire, cotisation CNAS, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées, visites médicales, etc.)

		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Dépenses	781 800	804 300
	Recettes mutualisation	-11 000	-19 000
	Solde net	770 800	785 300
ÉLECTRICITÉ		788 600	844 600
ÉCLAIRAGE PUBLIC		362 500	367 500
GAZ		58 900	60 500
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Dépenses	119 500	173 500
	Recettes mutualisation	-83 000	-83 000
	Solde net	36 500	90 500
PCRS		150 000	165 000
SIG		101 700	104 600
TOTAL		2 269 000	2 418 000

Il est proposé pour 2021 de faire évoluer les charges de personnel de 6,6 %, prenant en compte le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité), ainsi que le recrutement d'un technicien en faveur de la Transition énergétique. Certains départs dans le service électricité en septembre 2020 seront remplacés courant 2021. Les recrutements réalisés au cours de l'année 2020 pour le renforcement du service SIG et Éclairage public sont comptabilisés en année pleine pour 2021.

(*) Enfin, deux recrutements sont prévus pour l'anticipation de départs en retraite à venir courant 2022.

Les dépenses du personnel du service PCRS, composé d'un responsable et de 2 techniciens, sont prises en charge par le budget principal puis refacturées en fin d'année au budget annexe.

De même, les dépenses du personnel mis à disposition de la SPL MODULO (une responsable et un technicien), sont prises en charge par le Budget Principal puis refacturées en fin d'année.

Ressources humaines

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2020

TITULAIRES	
FILIÈRE TECHNIQUE	
Ingénieur principal	2
Ingénieur	2
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4
Technicien	3
Agent de maîtrise principal	2
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 ^{de} classe	2
Adjoint technique	4
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	
Attaché	4,6
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur principal de 2 ^{de} classe	2
Rédacteur	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{de} classe	4,8
Adjoint administratif	7
CONTRACTUELS	
Ingénieur	0,9
Technicien	7
APPRENTIS	
Apprentis	2

Administration générale

L'ensemble des charges de l'administration du SIEIL est financé par la principale ressource : la TCCFE. Les budgets 2020 et 2021 prennent en compte une diminution possible de cette dernière, en lien avec la baisse de consommation d'électricité anticipée (pendant les périodes de confinement). En 2021, le SIEIL poursuit le développement de la dématérialisation, notamment avec le lancement d'une procédure avec négociation pour retenir l'entreprise qui développera un outil de suivi des affaires du SIEIL, interfacés avec les logiciels acquis ces der-

nières années par le SIEIL, permettant une optimisation dans le traitement des dossiers (mise en service prévue en 2022). En parallèle, le SIEIL poursuit son engagement dans les projets d'énergies renouvelables en participant à la deuxième partie (sur trois) de libéralisation du capital d'EneRCVL (pour 700 000€). Enfin, le budget principal poursuivra l'accompagnement du budget annexe PCRS pour équilibrer les dépenses de ce service, permettant le relevé des données (voir page relative à l'équilibre du budget annexe PCRS).

		DEPENSES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL DÉPENSES		5 714 300	7 570 500	32,5%
COMMUNICATION		150 000	141 000	-6,0%
I+F	Développement et maintenance du site internet	11 000	10 000	-9,1%
F	Événement Ecoloustics	8 000	8 000	0,0%
F	Newsletter	6 000	6 000	0,0%
F	Insertions presse, vidéo promotionnelle et objets communicants	40 000	37 000	-7,5%
F	Impressions dossiers SIEIL	80 000	40 000	-50,0%
F	Salons (Congrès des Maires / Congrès FNCCR en 2022), Journées d'info, RIL, etc.	5 000	40 000	700,0%
INFORMATIQUE		453 700	770 500	69,8%
I	Acquisition de logiciels (Suivi des affaires, autres applications etc.)	201 500	496 500	146,4%
I	Acquisitions matériel informatique (serveurs, ordinateurs, etc.)	20 000	20 000	0,0%
F	Maintenance diverses - logiciels et serveurs	132 200	158 700	20,0%
F	Prestations et sécurité informatiques	100 000	95 300	-4,7%
RESSOURCES HUMAINES (hors charges de personnel)		247 000	312 000	26,3%
F	Indemnité des élus	95 000	137 000	44,2%
F	Formation des élus	15 000	15 000	0,0%
F	Plan de formation des agents	40 000	40 000	0,0%
F	CNAS	13 000	13 000	0,0%
F	Assurance statutaire	59 000	62 000	5,1%
F	Autres dépenses (Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées, visites médicales, etc.)	25 000	45 000	80,0%

Administration générale

		DEPENSES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL DÉPENSES		5 714 300	7 570 500	32,5%
ADMINISTRATION GENERALE		4 430 600	6 057 300	36,7%
I	Plan de participation à l'effort national de relance économique en lien avec la crise sanitaire	0	1 500 000	s.o
F	Charges de personnel (coût net)	770 800	785 300	1,9%
F	Reversement de la Taxe Communale de Consommation Finale de l'Electricité	1 300 000	1 200 000	-7,7%
F	Charges de fonctionnement du SIEIL	644 200	628 000	-2,5%
F	Renouvellement Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	50 000	50 000	0,0%
F	Agence Locale de l'Énergie et du Climat 37	60 000	60 000	0,0%
F	Subvention en faveur de la coopération décentralisée	15 000	15 000	0,0%
F	Subvention pour l'AMICALE du SIEIL	3 000	3 000	0,0%
F	Subvention pour AGRITOURAINE	10 000	0	-100,0%
F	Cavités souterraines	15 000	15 000	0,0%
F	Cotisation FNCCR	50 000	50 000	0,0%
F	Capital EnerCVL	700 800	700 000	-0,1%
F	Capital MODULO (en prévision)	0	50 000	s.o
F	Etudes / Travaux Siège Social SIEIL	150 000	50 000	-66,7%
F+I	Echéances dette (remboursement capital + intérêts)	260 000	470 000	80,8%
F+I	Autres dépenses exceptionnelles	401 800	481 000	19,7%
PCRS		433 000	289 700	-33,1%
F	Charges de personnel - remboursées par Budget Annexe	150 000	165 000	10,0%
F	Versement de la subvention d'équilibre au budget annexe	283 000	124 700	-55,9%
		RECETTES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL RECETTES		10 035 100	11 068 600	10,3%
ADMINISTRATION GENERALE		9 885 100	10 903 600	10,3%
I	FCTVA	32 800	45 000	37,2%
F	Perception de la Taxe Communale de Consommation Finale de l'Electricité	9 000 000	10 000 000	11,1%
F	Redevances de concession (R1)	620 000	620 000	0,0%
I	Remboursement partiel apport en Compte Courant MODULO	30 000	30 000	0,0%
F+I	Autres recettes exceptionnelles	202 300	208 600	3,1%
PCRS		150 000	165 000	10,0%
F	Remboursement par le budget annexe PCRS des charges de personnel	150 000	165 000	10,0%
Disponible dégagé par les dépenses et recettes de l'Administration Générale (Recettes - Dépenses)		4 320 800	3 498 100	

Électricité

Concernant sa compétence historique, l'électricité, le SIEIL maintient son cap de réduction du besoin de financement de la compétence.

Les décisions prises en 2020 permettent déjà de constater une réduction du besoin de financement entre 2020 et 2021.

Dans ces conditions et du fait de l'éligibilité du SIEIL au fonds exceptionnel versé par le FACé dans le cadre du plan de relance de l'Etat pour faire face à la crise sanitaire, il est proposé de geler l'enveloppe de travaux au titre de l'année 2021 pour 19 Millions d'€ (voir AP/CP) et de maintenir les taux de participation votés l'année dernière.

		DEPENSES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL DEPENSES		19 421 100	20 001 100	3,0%
I	TRAVAUX (gérés en AP/CP)	18 286 700	18 930 000	3,5%
I	FONDS DE CONCOURS (gérés en AP/CP)	305 600	181 000	-40,8%
F	Charges de personnel - liées à la compétence ELECTRICITE	788 600	844 600	7,1%
F	Contrôle du Concessionnaire	40 200	45 500	13,2%

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL RECETTES		11 135 800	13 445 100	20,7%
I	PARTICIPATIONS (gérés en AP/CP)	7 242 800	8 880 100	22,6%
I	Récupération de TVA (Enedis)	2 700 000	3 000 000	11,1%
F	Redevance R2 (part Electricité)	1 193 000	1 565 000	31,2%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	8 285 300	6 556 000
--	-----------	-----------

Éclairage public

Au 1er janvier 2021, la compétence éclairage public regroupera 183 communes et 4 intercommunalités, représentant au total 45 000 points lumineux.

Les décisions prises dans le cadre des orientations budgétaires pour 2020 sont maintenues pour cette compétence et la diminution du besoin de financement de cette dernière est réduit par rapport aux années précédentes.

Toutefois, l'amélioration de la qualité du service, notamment en lien avec l'exploitation de ces réseaux et la connaissance du patrimoine grâce aux audits et à la géolocalisation réalisés ces dernières années nécessite de porter une réflexion sur les cotisations statutaires (coûts par habitant) et de maintenance (coût par point lumineux). A l'heure de la rédaction de ce rapport, une étude est en cours pour déterminer les points d'équilibre de ces deux cotisations.

	DEPENSES		
	BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL DEPENSES	7 230 200	6 878 500	-4,9%
I TRAVAUX (gérés en AP/CP)	4 612 100	4 387 600	-4,9%
I FONDS DE CONCOURS (gérés en AP/CP)	471 600	403 400	-14,5%
I Géolocalisation des ouvrages EP	180 000	40 000	-77,8%
F Charges de personnel - liées à la compétence ECLAIRAGE PUBLIC	362 500	367 500	1,4%
F Achat de prestations au budget PCRS	0	80 000	s.o
F Maintenance préventive	780 000	800 000	2,6%
F Maintenance des armoires	0	120 000	s.o
F Exploitation des réseaux	544 000	580 000	6,6%
I Audit d'éclairage public (mise à jour)	230 000	50 000	-78,3%
F Autres dépenses	50 000	50 000	0,0%

	RECETTES		
	BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL RECETTES	3 807 900	3 808 900	0,0%
I PARTICIPATIONS (gérés en AP/CP)	1 361 200	1 416 900	4,1%
I FCTVA	616 700	752 000	21,9%
F Cotisations statutaires (collectivités adhérentes)	185 000	185 000	0,0%
F Cotisations maintenance (collectivités adhérentes)	920 000	920 000	0,0%
F Redevance R2 (part éclairage public)	725 000	535 000	-26,2%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	3 422 300	3 069 600
--	-----------	-----------

Gaz

Une veille technico-économique permanente, une étude de tous les dossiers et de nombreux échanges avec les concessionnaires permettent de continuer à développer l'offre gaz en réseaux tout en optimisant et maîtrisant la participation financière de la Collectivité (Communes et SIEIL) pour les travaux.

Les réseaux existants avec GrDF s'étendent à la demande des communes et des usagers.

En 2020, une première (pour le département) canalisation d'injection de biométhane a été posée et mise en service entre Le Louroux et Veigné, sans participation financière du SIEIL.

D'autres projets avec GrDF d'injection de biométhane issu d'unités de méthanisation agricole sont en cours d'étude sur le territoire.

Malgré la conjoncture, le concessionnaire Sorégies continue les créations et extensions de réseaux sur les concessions du SIEIL pour, un jour, être interconnectés avec le réseau de gaz naturel.

La proposition de budget 2021 tient compte des dossiers connus.

Par ailleurs, l'entente TECVL (Territoire d'Énergie Centre Val de Loire) a engagé avec GrDF à l'échelle régionale une étude pour l'identification du potentiel GNV de ce territoire (voir plan de relance pour 2021).

		DEPENSES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL DEPENSES		404 900	601 900	48,7%
I	Part SIEIL - Premier établissement réseaux (GPE)	117 000	159 400	36,2%
I	Part Commune - Premier établissement réseaux (GPE)	37 000	68 300	84,6%
I	Part SIEIL - Extension réseaux (GEX)	83 000	49 900	-39,9%
I	Part Commune - Extension réseaux (GEX)	49 000	213 800	336,3%
F	Charges de personnel - liées à la compétence GAZ	58 900	60 500	2,7%
F	Contrôle du concessionnaire	20 000	12 500	-37,5%
F	Reversement aux communes d'une part de redevance	40 000	37 500	-6,3%

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL RECETTES		167 200	181 800	8,7%
I	Remboursement de la subvention d'équilibre par commune (GPE)	22 000	34 700	57,7%
I	Remboursement de la subvention d'équilibre par commune (GEX)	19 000	19 100	0,5%
F	Redevances de concession (R1)	126 200	128 000	1,4%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	237 700	420 100
--	----------------	----------------

SIG

Le Système d'Information Géographique poursuit sa mutation pour être de plus en plus accessible aux différents utilisateurs, qu'ils soient élus ou agents du SIEIL, collectivités ou prestataires des différentes compétences tout en s'adaptant aux évolutions technologiques.

Des mutations doivent encore avoir lieu notamment pour l'intégration des données de précision issues des collectes effectuées par le service dédié PCRS qui présenteront un grand intérêt pour les territoires du département d'Indre-et-Loire.

Le SIEIL travaille actuellement au développement de nouveaux outils et services qui viendront abonder sa plateforme actuelle SIRAP, au service de l'aménagement et de la gestion des collectivités adhérentes.

		DEPENSES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL DEPENSES		181 700	174 600	-4%
I	Matériel informatique, logiciels	5 000	10 000	100,0%
F	Charges de personnel - liées à la compétence SIG	101 700	104 600	2,9%
F	Charges de fonctionnement du service SIG	75 000	60 000	-20,0%

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL RECETTES		-	-	S.O
F	Cotisation statutaire SIG	0	0	S.O

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	181 700	174 600
--	----------------	----------------

Transition Énergétique

Le projet METHYCENTRE géré en AP/CP a été amorcé par STO-RENGY dans le cadre de la convention prévoyant le versement total de 1 050 000 € pour la création d'une unité d'électrolyse permettant de produire et de stocker de l'hydrogène (dont 650 000 € de subvention et dont 400 000 € au titre de l'acquisition). Concernant les IRVE, la SPL MODULO poursuit la gestion des bornes existantes installées par le SIEIL. En parallèle, ce dernier

anticipe la création d'un nouveau programme de constructions de bornes, dont les modalités financières resteront à définir, en fonction des financements obtenus.

Enfin, conformément aux décisions proposées pour 2021, l'enveloppe de fonds de concours pour le programme «sobriété énergétique» est doté de 425 000 € pour 2021.

		DEPENSES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL DEPENSES		1 556 500	1 335 500	-14,2%
I	Fonds de concours pour les collectivités - véhicules électriques	40 000	40 000	0,0%
I	Programme "sobriété énergétique"	350 000	425 000	21,4%
I	PROJET METHYCENTRE (AP/CP)	600 000	50 000	-91,7%
F	Charges de personnel - liées à la compétence Transition énergétique	36 500	90 500	147,9%
F	Participation versée à SPL MODULO - Gestion des bornes	480 000	480 000	0,0%
I	Intervention sur le parc IRVE existant	50 000	50 000	0,0%
I	Construction - Nouveau Programme - IRVE	0	200 000	s.o

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL RECETTES		119 000,00	194 000,00	63,0%
I	FCTVA (lié à la construction des IRVE)	69 000	8 000	-88,4%
I	Participation - Nouveau Programme - IRVE	0	166 000	s.o
F	Primes Certificats d'Economie d'énergies	50 000	20 000	-60,0%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	1 437 500	1 141 500
--	------------------	------------------

Territoires intelligents

Dans le cadre de son nouveau mandat et du plan de relance pour 2021, le SIEIL engage sa réflexion autour de «l'intelligence des territoires» au service des collectivités et des usagers.

Parmi les sujets qui seront étudiés : la gestion dynamique de l'éclairage public, la mutualisation de l'achat de supervision adaptée aux besoins publics, la flexibilité des réseaux d'énergies... l'innovation doit être au coeur de la relance économique.

		DEPENSES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
	TOTAL DEPENSES	400 000	500 000	25,0%
I	Enveloppe pour "Projets innovants"	400 000	500 000	25,0%
Besoin de Financement (Dépenses - recettes)		400 000	500 000	

Équilibre global - Budget principal

	DÉPENSES		
	BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
Administration générale	5 714 300	7 570 500	32%
Électricité	19 421 100	20 001 100	3%
Éclairage public	7 230 200	6 878 500	-5%
Gaz	404 900	601 900	49%
SIG	181 700	174 600	-4%
Transition énergétique	1 556 500	1 335 500	-14%
Territoires intelligents	400 000	500 000	25%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES (a)	34 908 700	37 062 100	6%

	RECETTES		
	BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
Administration générale	10 035 100	11 068 600	10,3%
Électricité	11 135 800	13 445 100	20,7%
Éclairage public	3 807 900	3 808 900	0%
Gaz	167 200	181 800	9%
SIG	0	0	s.o
Transition énergétique	119 000	194 000	63%
Territoires intelligents	0	0	s.o
TOTAL RECETTES RÉELLES (b)	25 265 000	28 698 400	14%

Besoin de Financement (a-b)	9 643 700	8 363 700	-13%
Mobilisation des contrats de prêts (c) (signés fin 2019)	4 500 000	3 500 000	
Emprunt d'Équilibre (a-b-c) (hors prise en compte du résultat des exercices précédents)	5 143 700	4 863 700	

Les décisions prises en 2020 (hausse des taux de participations des collectivités pour les travaux réalisés en Électricité et en Éclairage public), ainsi que le maintien en 2021 des enveloppes de travaux pour ces mêmes compétences, permettent de constater une réduction du besoin de financement.

Par ailleurs, la mobilisation de l'emprunt (contrats signés fin 2019) au cours de ces deux exercices permettra de limiter le besoin de financement total, tout en maintenant le niveau d'investissement attendu par nos collectivités adhérentes.

Budget annexe Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le budget annexe du PCRS a été créé au 1er janvier 2019 afin d'identifier les flux en dépenses et en recettes relatifs à ce service public industriel et commercial.

Le service PCRS a subi de plein fouet la crise induite par la pandémie. La production de données a été ralentie pendant plusieurs mois, le report des élections municipales et syndicales et la modification des dates fixant les échéances d'entrée en vigueur du dispositif d'anti-endommagement s'est soldé par une absence d'adhésion des collectivités.

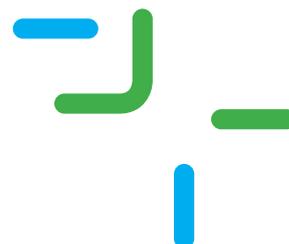
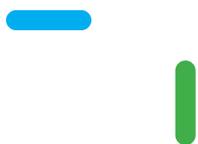
L'installation des nouvelles équipes va permettre au service PCRS de sensibiliser les acteurs sur la démarche pour respecter la réglementation, mais aussi d'inscrire le PCRS dans une offre globale de services centrés sur la diffusion aux collectivités de données géographiques essentielles pour la gestion de leurs métiers et la connaissance patrimoniale de leur territoire.

		DÉPENSES				
		CA 2019	BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Prévision 2022	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL DEPENSES		1 089 734	304 000	317 700	318 900	5%
I	Transfert Matériel PCRS - acquis sur budget Principal au 31/12/2018	760 440				s.o
I+F	Remboursement annuité de la Dette	79 317	78 500	77 700	76 700	-1%
I	Prévision - Acquisitions matériel / logiciel	13 326	1 000	5 000	5 000	400%
F	Charges de Personnel en 2019 : 1 ingénieur + 3 techniciens de 2020 à 2022 : 1 ingénieur + 2 techniciens	184 024	150 000	165 000	168 000	10%
F	Fonctionnement du service PCRS	52 627	60 000	60 000	61 200	0%
F	Autres dépenses imprévues	-	14 500	10 000	8 000	-31%

		RECETTE				
		CA 2019	BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Prévision 2022	Evolution % 2021 / 2020
TOTAL RECETTES		1 297 984	304 000	317 700	318 900	5%
I	Transfert Emprunt PCRS - Capital restant dû	983 333				s.o
F	Subvention versée par le Budget Principal	283 994	283 000	124 700	150 900	-56%
F	Vente Prestations au Budget Principal du SIEIL (Exploitation des réseaux Eclairage Public)			80 000	80 000	s.o
F	Vente Prestations - Prix relevé km - MEMBRES SIEIL			60 000	30 000	s.o
F	Vente Prestations - Prix relevé km - PARTENAIRES PUBLICS			5 000	10 000	s.o
F	Vente Prestations - Prix relevé km - PRIVÉS	30 657	21 000	30 000	10 000	43%
F	Cotisations membres du SIEIL			18 000	38 000	s.o

Équilibre du Budget Annexe PCRS	208 249	0	0	0
--	----------------	----------	----------	----------

Flux croisés avec le Budget Principal				
Dépenses				
Charges de personnel	184 024	150 000	165 000	168 000
Recettes				
Subvention versée par le Budget Principal + Vente de prestations au Budget Principal du SIEIL	283 994	283 000	204 700	230 900



12 - 14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 47 31 68 68 - Courriel : sieil@sieil37.fr
www.sieil37.fr